

Municipalité de La Martre
Séance ordinaire du 5 septembre 2017
À 19 :00hres, à la salle du Conseil

Ordre du jour

- 1) Ouverture de la séance ;
- 2) Adoption des Comptes à payer ;
- 3) Adoption de la proposition numéro 1 de la firme Arakis soit disposer d'un employé pour s'occuper de la surveillance quotidienne de l'essai ;
- 4) Adoption pour déléguer M. Yves Sohier, maire pour représenter la municipalité aux assemblées général de L'U.R.S.L. ;
- 5) Adoption de la résolution autorisant Madame France Bergeron, directrice générale, à effectuer les prélèvements d'eau en attendant de trouver une personne qualifié,
- 6) Adoption du montant de 60\$ alloué pour la fête de l'Halloween ;
- 7) Avis de motion est donné par _____ pour la modification des articles 58 et 59 du règlement de sécurité incendie afin **d'exclure les feux de plage**, et la modification des articles 48 et 60 du même règlement afin d'y inclure le « **risque extrême à la suite de risque élevé et très élevé** » concernant les feux de plage,
- 8) **Information**
- 9) **Varia** ;
 - Soumission pour la gratte du pick-up ;
- 10) **Période de questions** ;
- 11) **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à _____ par _____

BONNE SOIRÉE